

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Robert Leclerc	1.1 Maire	15 707	7 853	2 937	1 469
Pierre Dufresne	1.2 Conseiller	5 238	2 619		
Kelly Huard	1.3 Conseiller	5 238	2 619		
Éric Jodoin	1.4 Conseiller	5 238	2 619		
Claude Laroque	1.5 Conseiller	5 238	2 619		
Barbara Beugger	1.6 Conseiller	5 238	2 619		
Mathieu Beaudry	1.7 Conseiller	5 238	2 619		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).